

BDL-FLASH INFOS

L'ACTUALITÉ DE VOTRE EXPERT-COMPTABLE

Consultable sur : www.bdl-experts.com

AIDE EXCEPTIONNELLE APPRENTISSAGE 2026

Apprentissage : le retour d'une aide à l'embauche pour tous les employeurs

► L'ESSENTIEL À RETENIR

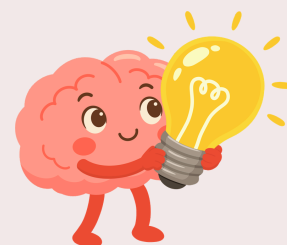
Un nouveau décret publié le 07/03/2026 crée une aide exceptionnelle pour les contrats signés à partir du 08/03/2026 et démarrant avant le 01/01/2027.

AIDE UNIQUE	AIDE EXCEPTIONNELLE	AIDE EXCEPTIONNELLE
Moins de 250 salariés	Moins de 250 salariés	Plus de 250 salariés
Diplôme préparé infra ou égal au BAC (Bac+2 pour l'outre mer)	Diplôme préparé équivalent au BAC +2	Diplôme préparé infra ou égal au BAC (Bac+2 pour l'outre mer)
5 000 €	4 500 €	2 000 €
	Diplôme préparé équivalent au BAC +3 à +5	Diplôme préparé équivalent au BAC +2
	2 000 €	1 500 €
		Diplôme préparé équivalent au BAC +3 à +5
		750 €

Ces montants peuvent être portés à 6 000 € pour les apprentis en situation de handicap (à condition de transmettre un justificatif à l'ASP).

► RAPPEL : Comment ça fonctionne ?

- Versement mensuel par l'Agence de services et de paiement (ASP)
Sous réserve de créer votre espace et d'ajouter votre RIB
- L'aide couvre la première année d'exécution du contrat
- Le montant est proratisé en cas de contrat de courte durée ou de rupture anticipée

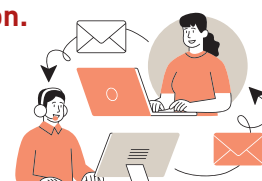


► CONDITIONS À RESPECTER

- Télédéposer le contrat d'apprentissage sur votre compte OPCO dans les 6 mois suivant sa conclusion (obligatoire)
- Pour les entreprises de 250 salariés et plus : respecter les seuils réglementaires d'alternants dans vos effectifs

Décret n° 2026-168 du 6 mars 2026

✉ **Besoin d'informations complémentaires ? Le service social de BDL se tient à votre disposition.**



Cambrai

Valenciennes

Saint-Amand

La Bassée

Arras

Marcq-en-Barœul

Lambersart

Armentière